

Rapport de la Commission des finances

Chargée d'examiner le préavis municipal N°04/2018

Chemin du Châtaignier - Cheminement piétons. Création d'un cheminement piétonnier entre la Dubarde et la Plaisance. Mise aux normes de l'éclairage public. Réaménagement du carrefour Jorat-Jorattez-Châtaignier

Introduction

La Commission des finances s'est réunie le 13 mars 2018 sous la présidence de Mme Nadège Longchamp-Geiser.

M. Jean-Pierre Sueur, Syndic et M. Michel Odier, Municipal des travaux et infrastructures, ont présenté ce préavis et fourni les renseignements demandés, ce dont nous les remercions.

Examen du préavis

Les importants aménagements à concrétiser prochainement sur le site sportif et de loisirs du Châtaignier rendent appropriée la mise en œuvre des objets sollicités par ce préavis.

La CoFin apprécie et souligne l'approche globale dont fait partie ce préavis. Les priorités évoquées sont pertinentes et justifiées. La réalisation par tronçons prend tout son sens, afin de bien pouvoir tenir compte des disponibilités financières effectives de la Commune par des échelonnements logiques des travaux.

Les surfaces incriminées par le présent préavis ont été considérées lors du remaniement parcellaire ; elles appartiennent à la Commune. Les éventuelles indemnités pour perte de culture (zone agricole) auxquelles la Commune pourrait être soumise sont négligeables et seront le cas échéant absorbées par les divers et imprévus. En ce qui concerne l'éclairage public, un dispositif en réglera le besoin effectif ; les candélabres ne seront donc pas forcément enclenchés à 100% durant toutes les nuits !

Le cheminement piétonnier projeté fait partie de l'axe de mobilité douce nord-sud prévu dans le plan directeur du réseau piétons. Concernant la considération de bandes cyclables dans ce secteur, seules des réflexions sont en cours ! La CoFin regrette vraiment cette dissymétrie réflexive et implore la Municipalité de bien vouloir, à l'avenir traiter conjointement la mobilité douce tant sur le plan des piétons que celui des vélos, car avec l'évolution significative des motorisations électriques de ces engins, il devient primordial de les considérer dans la mobilité de manière générale et constante.

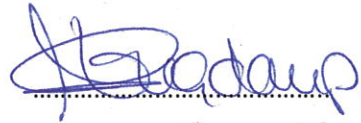
Conclusion

La Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

- d'adopter le projet de réaménagement du carrefour Jorat-Jorattez-Châtaignier et de création d'un cheminement piétonnier le long du chemin du Châtaignier, avec mise aux normes de l'éclairage public;
- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction de ces aménagements;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 570'000.- (TTC) relatif aux travaux de génie civil et d'éclairage public. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires / ouvrages de génie civil » (230.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget.

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 mars 2018

La présidente : Nadège Longchamp-Geiser



Les membres : Gérard Mojon



Cédric Mottier



Elisabeth Corbaz-Schwarz



Arnaud Brulé



Remo Studer



Christophe-Vincent Corbaz



José Pérez



Le rapporteur : Philippe Vaucher

